

Le dépistage des cancers du sein. Parlons-en !

Le cancer du sein est le premier cancer féminin avec **58 459 nouveaux cas en France et 12 146 décès estimés en 2018.** *

Au cours de sa vie, 1 femme sur 8 sera confrontée au cancer du sein.

Les bénéfices du dépistage : il permet d'identifier au plus tôt un cancer pour le traiter à un stade précoce et de favoriser les chances de guérison. Plus la maladie est détectée tôt, plus le traitement est simple et efficace. La guérison est obtenue dans 90 % des cas quand le cancer est inférieur à 1 cm et que les ganglions ne sont pas touchés.

Dans certains cas, le dépistage peut même permettre d'éviter un cancer grâce au repérage et au traitement d'une lésion précancéreuse.

La mammographie est l'examen de référence. Elle peut être complétée dans certains cas par un autre examen (échographie...). Dans le cadre du dépistage organisé, une deuxième lecture des mammographies normales est systématique.

Quels examens et à quel âge ?



Un examen clinique de vos seins (observation et palpation) par un professionnel de santé est recommandé tous les ans dès l'âge de 25 ans.



Si vous avez entre 50 et 74 ans et que vous ne présentez ni symptôme, ni niveau de risque élevé ou très élevé, un dépistage est recommandé tous les deux ans.



Après 74 ans, la question du dépistage du cancer du sein doit être examinée au cas par cas avec votre médecin.

Visuel disponible sur le site cancersdusein.e-cancer.fr

*Source : Institut National du Cancer

[Pour en savoir plus sur le cancer du sein](#), rendez-vous sur le site de l'INCa.